



Paris, le 20 janvier 2011

Colloque  
« Loger l'Europe »

Jeudi 20 janvier 2011

Discours de Vincent Chriqui,  
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'introduire ce colloque européen sur le logement social organisé à l'initiative de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL), dans le prolongement de l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je suis particulièrement honoré d'avoir été sollicité pour que le Centre d'analyse stratégique soit partenaire de ce projet.

**1. Il me semble que le fil directeur de cette journée, c'est la question de la cible du logement social.** En d'autres termes, le logement social doit-il s'adresser à tous, à des personnes dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond, ou seulement aux personnes les plus en difficulté ? Autant de questions pour lesquelles l'approche comparative est particulièrement précieuse tant les systèmes de logement social diffèrent d'un pays à l'autre. C'est ce dont

témoigne d'ailleurs l'analyse du pourcentage de logement social : 8 % en Irlande, 17 % en France, 35 % aux Pays-Bas.

**2. Si les systèmes sont différents, ils partagent toutefois une expérience commune : la crise** qui a affaibli les ressources des ménages et accéléré les mutations de façon plus ou moins forte en fonction des contextes nationaux.

- Qu'en est-il aux Pays-Bas ou dans les pays scandinaves où le logement social fut longtemps ouvert à l'ensemble de la population, dans une approche universelle du logement social ?
- Qu'en est-il dans des pays anglo-saxons, tels que le Royaume-Uni ou l'Irlande, où le logement social cible les plus défavorisés ?
- Enfin, qu'en est-il dans les pays tels que la France où l'accès au logement social est réglementé par des plafonds de ressources et des critères de priorité ?

3. Parallèlement aux tensions provoquées par la crise, **l'actualité communautaire nous invite clairement à réfléchir au rôle du logement social en Europe** et à la place qui doit lui être accordé dans la politique du logement. À cet égard, je voudrais revenir sur des événements récents qui donnent une dimension particulière aux travaux de cette journée. Aux Pays-Bas et en Suède, de tradition universaliste, le système du logement a dû être révisé à la suite de décisions communautaires fondées sur l'incompatibilité des aides d'État avec les règles du marché unique européen :

- En décembre 2009, l'État néerlandais est parvenu à un accord avec la DG Concurrence de la Commission qui porte sur l'attribution des logements sociaux aux Pays-Bas et introduit un plafond de revenus de 33 000 euros par ménage et par an.
- Et depuis le 1er janvier 2011, la Suède a dû réformer son système en profondeur suite à une décision de la Commission issue des plaintes déposées par la Fédération européenne de la propriété immobilière sur le thème de la violation des règles de la concurrence par les aides versées par l'État aux sociétés de logement.

Il semble donc que la Commission européenne mette en avant une conception ciblée sur les personnes les plus défavorisées qui ne peuvent pas se loger sur le marché en raison de la faiblesse de leurs ressources. Et ce débat sera sans doute relancé en 2012 par l'arbitrage de la Cour de Justice européenne sur la nature des missions imparties aux organismes de logement social<sup>1</sup>.

4. À la suite des réformes qui ont eu lieu aux Pays-Bas et en Suède, on peut se demander **quelles évolutions vont avoir lieu en France**. D'autant plus que la question de la cible du logement social traverse les récentes réformes adoptées dans le champ du logement :

- D'abord la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,
- ou encore la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement présentée en novembre 2009 par Benoist Apparu en Conseil des ministres<sup>2</sup>

5. Pour conclure, je tiens à souligner l'intérêt que nous portons à cette initiative de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement. D'abord pour la

<sup>1</sup> Cet arbitrage fait suite au recours engagé par un collectif de 133 fondations de logement social hollandaises contre la décision de la Commission européenne de décembre 2009

<sup>2</sup> Logique « logement d'abord » fondée sur l'idée que les personnes jugées « en capacité d'accéder au logement autonome » doivent être immédiatement orientées vers cette solution, avec éventuellement un accompagnement social, qu'il s'agisse de personnes proches de l'accès au logement ou de personnes en situation de grande exclusion.

question posée et son actualité dans le débat européen. Ensuite pour la **perspective adoptée croisant la sphère académique et la sphère décisionnelle**. C'est précisément ce que nous essayons de faire au sein du Centre d'analyse stratégique dans l'ensemble de nos travaux.

Jusqu'à présent, il est vrai que le thème du logement social a été peu traité par le Centre d'analyse stratégique. En 2011, je souhaite donc accorder plus d'importance à la politique du logement dans notre programme de travail, et ce partenariat avec la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement marquera un point de départ dans nos investigations sur le logement des ménages à bas et moyens revenus, **qui sera un des fils rouges des travaux menés cette année au sein du Centre**.

Nous publierons prochainement une note sur le logement social en Europe qui valorisera les travaux de cette journée. Nous publierons aussi une note sur la hausse des prix du logement, l'efficacité de la production publique de logement, et sur l'accès au logement des ménages à bas et moyens revenus. Considérant que le logement social constitue un outil parmi d'autres dispositifs, tels que les aides personnelles ou le Prêt à taux zéro, notre objectif est bien de faire émerger les pistes les plus efficaces pour faciliter l'accès au logement des ménages à bas et moyens revenus.

6. Il me reste à remercier très chaleureusement le Préfet Alain Régnier de nous avoir associé à ce projet très prometteur. Je remercie aussi le Directeur de Sciences Po, Richard Descoings, qui nous accueille dans ses locaux. Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants qui se sont joints à nous pour ce colloque.

Je vous remercie de votre attention, bonne journée, bon travaux.